



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

Implantation d'un nouveau lieu d'élevage 908, rang de la Rivière Est

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le 22 janvier 2021, la Municipalité recevait le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage de porcs-engraissement au 908, rang de la Rivière Est appartenant à Ferme Daigneault SENC.

Le projet étant conforme à la réglementation municipale, en recevant le certificat du Ministère, la Municipalité a l'obligation d'entamer un processus de consultation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À cet effet, la Municipalité souhaite connaître les préoccupations des citoyens concernés quant aux inconvénients causés par les odeurs qui découleront de la réalisation de ce projet. La consultation publique n'a pas pour but de décider si le projet devrait avoir lieu ou non ni de discuter de sujets qui ne sont pas spécifiques à ce projet. La consultation n'a également pas pour but de discuter des impacts environnementaux du projet, puisqu'il est déjà jugé conforme au *Règlement sur les exploitations agricoles*. Ainsi, la consultation publique porte uniquement sur les mesures d'atténuation que le Conseil municipal pourrait réclamer au demandeur.

En vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, une consultation écrite sera tenue pour permettre aux personnes de s'exprimer sur le projet.

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits ou des questions écrites par courriel à direction@sainte-brigide.qc.ca, en les déposant dans l'une des boîtes de métal situées à l'entrée du bureau municipal ou par la poste au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville, Qc J0J 1X0.

Les commentaires et les questions doivent être reçus au plus tard le **lundi 5 avril 2021 à 16 h**.

Toute personne formulant un commentaire ou une question doit indiquer son nom complet et son adresse complète.

Les commentaires et les questions seront rejetés si :

- Ils sont formulés verbalement;
- Ils sont reçus après le lundi 5 avril 2021, 16 h;
- Ils ne portent pas directement sur le projet à l'étude ou sur les mesures d'atténuation possibles;
- Ils sont irrespectueux, injurieux ou diffamatoires;
- La personne ne s'est pas identifiée (nom complet, adresse complète)

Suivant la période de consultation écrite, la Commission créée à cet effet tiendra une séance le mercredi 7 avril 2021 par visioconférence. L'enregistrement de cette séance sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

Suite à la tenue de la séance, une deuxième période de consultation écrite sera tenue.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 16^e jour du mois de mars 2021.



Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Lynda Ostafichuck, secrétaire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, certifie avoir publié l'avis public concernant l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage au 908, rang de la Rivière Est, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au 555, rue Principale et au 490, rue Principale, ce 16 jour du mois de mars 2021 entre 14h et 14h30 ;

sur le site Internet de la Municipalité le : 16 mars 2021;

et sera publié dans le bulletin municipal du mois de mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mars 2021.


Lynda Ostafichuck